Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026048-DE

République française

COMMUNE DE TRÉBRY

Nombre de conseillers en exercice : 15

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 16 avril, à 19 heures 30,

Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 10 avril 2026, se sont réunis en l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Daniel COMMAULT, maire.

Etaient présents à l'appel nominal :
Daniel COMMAULT, Christelle CARRO, Daniel MACÉ, Sabrina GUÉRIN, Joseph TEMPLIER, Annick DUSANTER, Christian VISDELOUP, Rosemarie GIQUEL, Aymeric RENAUX, Vanessa GUILLAUME, Mélanie COVAIN, Alexis CORNILLET et Théo TRADIVEL.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du code général des collectivités territoriales : Jérémy BASSET et Sylvie DABET étaient excusés et avaient donné pouvoir respectivement à Joseph TEMPLIER et Christelle CARRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales Daniel MACÉ a été désigné secrétaire de séance.

2026048 - FINANCES – EXERCICE 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION. -

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU l'instruction budgétaire et comptable **M57** ;

VU l'instruction budgétaire et comptable **M4** ;

VU le rapport de Monsieur l'adjoint au maire chargé des finances ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212203459-20260416-DEL2026048-DE

D'arrêter et d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes.

Budget principal de la commune

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui fait ressortir un **déficit d'exécution de la section d'investissement de – 324 525,03 €** et un **excédent d'exécution de la section de fonctionnement de 473 473,95 €**

Budget annexe de la station-service

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui fait ressortir un **déficit d'exécution de la section d'investissement de – 1 730,90 €** et un **déficit d'exécution de la section d'exploitation de – 2 666,65 €**

Budget annexe du lotissement « Hameau des Champs Blancs »

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui fait ressortir un **déficit d'exécution de la section de fonctionnement de – 200 940,33 €**

Budget annexe du lotissement « Les Petits Prés »

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, qui fait ressortir un **excédent d'exécution de la section d'investissement de 202 398,76 €** et un **déficit d'exécution de la section de fonctionnement de – 88 288,70 €**

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les membres présents à la séance, signé au registre

Pour extrait certifié conforme

Signé le 20/04/2026

Daniel MACÉ

Président

MAIRIE DE TRÉBRY (Côtes d'Armor)

Celui-ci assurant également les fonctions de secrétaire de séance, la présente délibération est signée par le président de séance.